

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'USCN athlétisme est affilié à la Fédération Française d'Athlétisme sous le n° 008039

Article 2 : **Le règlement des cotisations pour l'année sportive se fait à partir de septembre**

Article 3 : La cotisation comprend :
- pour les licenciés FFA : le montant de la licence et les frais de fonctionnement si nécessaire.

Article 4 : Les adhérents doivent fournir un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Article 5 : Tout athlète qui n'est pas en règle avec les articles 2 et 4 ne pourra participer :

- à l'entraînement, s'il n'a pas de certificat médical
- aux compétitions, s'il n'a pas réglé sa cotisation et/ou s'il n'a pas de certificat médical

Article 6 : Pour les enfants mineurs, il est de la responsabilité des parents de s'assurer que l'entraînement a bien lieu

Article 7 : Le club ne peut être responsable des accidents survenus lors des trajets.

Article 8 : Pour les épreuves officielles, **les athlètes devront porter le maillot aux couleurs du club et apporter leurs 4 épingles.**

Article 9 **maillots** : Pour les catégories Ecole d'athlète, Poussin, Benjamin, le club fournit le T-shirt.

Article 10 : Le club n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

Article 11 : Tout athlète inscrit à l'USCN athlétisme se doit de respecter les membres de l'encadrement ainsi que les autres athlètes.

Article 12 : Tout athlète ne pouvant se rendre à un entraînement ou à une compétition se doit de prévenir le responsable de l'entraînement dès que possible.

Article 13 : Pour les courses hors stade, le club ne prend pas en charge les engagements sauf ceux définis en début de saison de course hors stade.

Article 14 : Tout manquement au règlement intérieur se verra sanctionné par des avertissements soit verbaux ou écrits et exclusion si nécessaire.

Article 15 : Pendant la période hivernale, pour les entraînements en dehors du coséc, il sera obligatoire de porter un **gilet fluorescent**. Si l'athlète ne met pas son gilet, il ne pourra pas participer à l'entraînement. Pour les enfants nous utilisons le Coséc au maximum mais il appartient aux parents d'habiller les enfants en fonction de la météo.